

BULLETIN DE LIAISON

DU

C.I.A.F.T.

JUILLET 87

Vol.5 No. 17

Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

1600, Berri, bureau 3005 Montréal H2J 4E6 (514)844-0760

SOMMAIRE

Éditorial - Si le pouvoir vous intéresse par Lyse Leduc	1
La discrimination salariale par Danielle Hébert	3
Les SEMO femmes par Madeleine Lebeau	5
A propos des dossiers:	
Discrimination systémique	9
Financement	11
Action-survie	11
Agenda du CIAFT	13
Évasion 1/37 par José Gauvreau	16
Annonces-et-vous	17
Jeu	21

L'ouverture plus ou moins grande que ces lieux de pouvoir réservent aux femmes nous est cause à la fois de satisfaction et d'appréhension, car nous nous devons de répondre aux obligations que nous nous sommes créées.

Les dossiers reliés à l'accès au travail étant multiples les lieux d'interventions sont d'autant plus nombreux. Cependant les organismes voués exclusivement à la problématique sont, eux, plus rares. Nous sommes donc souvent sollicitées afin d'occuper ces sièges maintenant réservés à des représentantes des femmes.

En outre, ces participations demandent un investissement de temps et d'énergie appréciable et ne peuvent être assurées uniquement par les membres du Conseil d'administration qui, comme nous toutes, sont prises par leur tâche quotidienne. Le bassin des membres du CIAFT est un réservoir d'expertises et d'énergies disponibles, mais non répertoriées et codifiées.

Notre Mac Plus nous permettra-t-il, à l'automne, de suppléer à ce manque d'information? C'est à espérer!

Mais pour lui transmettre des données qui nous fourniront la possibilité de mieux utiliser nos ressources humaines et d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, c'est votre apport qu'il me faut solliciter.

Si vous avez des expertises spécifiques ou désirez en développer dans le cadre décrit précédemment, ne tardez pas à nous en informer afin que les intérêts des femmes soient pris en considération dans tous les lieux influant sur leurs conditions de vie.

D'ici là, tout simplement, je vous souhaite un agréable été, ensoleillé et rempli de farniente.

Lyse Leduc

**Les bureaux du CIAFT seront fermés du 13 juillet au 10 août.
Bonnes vacances à toutes!**

La discrimination salariale

Études et statistiques démontrent abondamment que le revenu annuel moyen des femmes est beaucoup plus bas que celui des hommes. Il en est de même pour les salaires: les femmes gagnent autour de 60% du salaire des hommes. Encore maintenant, un écart d'environ 40% dans la rémunération sépare donc les femmes des hommes.

Même si le taux de participation des femmes au marché de l'emploi a connu un accroissement rapide et continu, les chiffres expriment crûment une réalité avec laquelle les travailleuses sont forcées de vivre: leur salaire annuel est presque deux fois moins élevé que celui des hommes.

Les ghettos d'emploi

Bien que le nombre de femmes ayant un travail rémunéré n'ait cessé d'augmenter, les caractéristiques de leur emploi restent toujours les mêmes. Deux femmes sur trois sont concentrées dans une dizaine d'emplois, plus faiblement rémunérés. Elles se retrouvent majoritaires dans le secteur tertiaire: les services tant

privés que publics. Même dans les industries qui n'ont pas une forte concentration de main-d'oeuvre féminine, les travailleuses sont souvent limitées à certains départements ou certaines tâches, créant ainsi, à une plus petite échelle, des ghettos d'emploi féminins.

Au cours des années, la négociation des conventions collectives nous a permis d'éliminer des discriminations salariales dites "grossières", et la notion de "travail égal, salaire égal" est acquise lorsqu'il s'agit d'emplois identiques. Les femmes font face aujourd'hui à une discrimination plus subtile, causée par un système d'évaluation des salaires qui sous-estime leur travail. Parce qu'on juge qu'il est moins contraignant, moins forçant, moins dangereux pour la santé et qu'il comporte moins de responsabilités, on décrète qu'il doit être moins bien payé.

Dernièrement, des syndicats du secteur de la santé et de l'éducation affiliés à la CSN déposaient des plaintes devant la Commission des droits de la personne. Les dossiers montés à la CSN à ce sujet contiennent des éléments démontrant que des milliers de

travailleuses sont sous-payées pour le travail qu'elles font, en regard d'emplois d'égale valeur, majoritairement effectués par des hommes. Un emploi d'égale valeur est un emploi différent d'un autre. Les gestes posés ne sont pas les mêmes, mais les exigences de la tâche, c'est-à-dire la qualification, les responsabilités, l'effort physique fourni et les conditions de travail sont comparables.

La catégorie des employé-e-s de bureau, traditionnel ghetto féminin dans le secteur privé comme dans le secteur public, constitue un exemple particulièrement frappant de cette discrimination systémique. Malgré une très forte concentration féminine (taux de près de 90% pour ce qui est de l'éducation et des affaires sociales), on trouve des emplois réservés aux femmes et d'autres aux hommes. Là aussi, on peut observer des écarts de salaire entre les emplois "féminins" et les emplois "masculins", à l'avantage de ces derniers. De même, on peut remarquer une dévalorisation salariale de la plupart des emplois de bureau par rapport à ceux d'autres catégories à plus faible concentration féminine qui, pourtant, pourraient être jugés de valeur équivalente.

L'égalité des femmes en emploi

Une des étapes indispensables pour abolir la sexualisation des emplois consiste certainement à rendre tous les emplois accessibles aux femmes. Les programmes d'accès à l'égalité nous permettent d'éliminer, dans une entreprise ou un établissement, les pratiques discriminatoires qui ont pour effet d'exclure les femmes de certaines catégories d'emploi. Plusieurs syndicats ont d'ailleurs amorcé des négociations à ce sujet.

La revendication "à travail équivalent, salaire égal" trouve sa place dans les programmes d'accès à l'égalité. Ces derniers doivent lutter contre les ghettos d'emplois en travaillant sur les critères d'embauche, de sélection, de promotion, en revendiquant des programmes de formation, mais aussi en revalorisant les emplois typiquement féminins. Il ne suffira pas de donner accès aux femmes à un plus large éventail d'emplois pour régler leurs problèmes sur le marché du travail; il faudra également s'attaquer au problème de la sous-évaluation de leur travail. Sans quoi, le marché du travail demeurera sexué et les

suite à la page 8

SEMO - CONSULTATION - RÉACTIONS - SEMO

Rencontres MMSR - SEMO

En mars dernier, les SEMO du Québec recevaient, à quelques jours d'avis, une invitation de la Direction générale des programmes du MMSR. L'invitation était accompagnée d'un **document de consultation**: *Proposition d'orientation du programme SEMO*. L'objectif de cette réunion se lisait comme suit: "Nous vous invitons à une rencontre de consultation au cours de laquelle vous serez appelé à **exprimer vos points de vue sur ces orientations** et à faire les suggestions qui pourraient faciliter leur implantation".

A ces rencontres, qui regroupaient des SEMO par région administrative et non par clientèle, étaient présents MM. Donald Bouffard, Maurice Lessard et Mesdames Sylvie Collet et Lise Lévesque du MMSR, les directeurs et directrices des SEMO et des agents régionaux.

Propositions du MMSR

Les points qui suivent constituent les changements les plus significatifs:

a) **Clientèles cibles**:

- ..., femmes en difficulté et ayant **deux ans et plus** d'absence du marché du travail
- 75% de la clientèle constituée de prestataires d'aide sociale (les SEMO qui en ont moins de 25% ont deux ans pour atteindre 75%)

b) **Relations CTO-MMSR**

Prévoir un "arrimage harmonieux" entre les SEMO et les CTO: ces derniers recevront (paraît-il) des directives précises et "**pressantes**" concernant les références.

c) **Définitions**

- Cliente admise: celle pour laquelle on a procédé à l'évaluation, la détermination du profil d'employabilité et l'élaboration du plan d'intervention individualisé.
- Cliente orientée: 13 semaines consécutives en emploi ou ayant complété une mesure de développement de l'employabilité du Ministère ou ayant effectué un retour aux études.

d) **Financement**

- Calcul de la subvention à recevoir: nombre de conseillères (1) x charge de travail par conseillère (2) x 1000\$
- (1) exclut la directrice

- (2) nombre de clientes admises pour chaque conseillère, tel que fixé par le MMSR, selon le tableau suivant:

Femmes	:	3 CMO x 65
client-e-s	x	1000\$ - 195 000\$
Pers. hand.	:	3 CMO x 70
client-e-s	x	900\$ - 189 000\$
Jeunes	:	3 CMO x 65
client-e-s	x	1000\$ - 195 000\$
Autres	:	3 CMO x 75
client-e-s	x	900\$ - 202 500\$

- Possibilité de faire des affectations de crédits entre les catégories budgétaires mais avec un maximum de 15% du budget total pour les frais de fonctionnement.

e) **Évaluation**

- Le taux de placement se calcule ainsi: clientes orientées/ clientes admises - 50%

Réactions des SEMO

Le 15 avril, les représentantes des SEMO femmes se rencontraient au CIAFT:

- Évaluation des rencontres avec le MMSR
- Échange d'informations post-rencontre avec le MMSR
- Adoption de stratégies d'action:
 - . réaction individuelle écrite des C.A.

. élaboration d'une proposition sur les frais de garde: 10,50\$/jour par

enfant, somme qui serait **en sus** de l'enveloppe budgétaire calculée plus haut

. demande d'une rencontre entre les représentants du MMSR et les SEMO femmes.

Propositions des SEMO femmes

Le 28 avril, les SEMO rencontraient M. Maurice Lessard et Mme Sylvie Collet du MMSR (M. Donald Bouffard était en vacances). Mesdames Francine Bélanger et Lyse Leduc assistaient à titre d'observatrices. Les propositions soumises ont été les suivantes:

a) **Clientèle**

- 2 ans pour atteindre 75% de bénéficiaires de l'aide sociale (B.A.S.) pour tous les SEMO
- 60% de B.A.S. plutôt que 75% en région
- Enlever le critère **2 ans et plus** d'absence du marché du travail

b) **Financement**

- Charge de travail: 50 clientes par conseillère au lieu de 65
- Coût moyen: 1500\$/ cliente au lieu de 1000\$

- Frais de garde: enveloppe à part
- Frais de fonctionnement pouvant aller jusqu'à 20% du budget global
- Enveloppe supplémentaire pour les régions éloignées concernant les frais de transport

c) **Évaluation**

- 2 ans pour atteindre un taux de 50% de placement

Les fonctionnaires ont reçu nos demandes et nous ont affirmé que leur seul pouvoir était de transmettre ces demandes à la Direction générale.

Nous avons alors décidé de demander une rencontre avec M. Benoît Laliberté, attaché politique au cabinet du ministre Paradis.

Rencontre SEMO - Monsieur Laliberté

Le 21 mai, Christiane Tessier et Madeleine Lebeau, représentant les SEMO femmes, ainsi que Lyse Leduc du CIAFT rencontraient M. Laliberté à Québec. Étaient également présentes Mesdames Odette Michaud du cabinet de Madame Gagnon-Tremblay et Nicole Dussault, répondante à la condition féminine du MMSR.

Nous avons présenté les mêmes

demandes que le 28 avril. Nous avons également fait des tableaux comparatifs de nos budgets et de nos obligations de 1986-87, ceux soumis par le MMSR dans son document et ce que nous proposons.

Nous avons également interrogé M.Laliberté, à savoir:

- Comment se fait-il que le MMSR n'ait pas jugé opportun d'augmenter l'enveloppe budgétaire des SEMO alors que la réintégration des assistés sociaux au marché du travail constitue pour lui une priorité et que les SEMO sont les intervenants en ce domaine?

- Où sont donc passés les 150 millions récupérés lors de l'opération "bouboumacoutes" de l'année dernière?

- Comment se fait-il que les SEMO femmes, qui desservent 50% de la population (sûrement plus de 50% de la clientèle), ne bénéficient que du 1/5 de l'enveloppe globale des SEMO?

Réaction de M. Benoît Laliberté

Il semblerait qu'une enveloppe supplémentaire pour les frais de

garde sera accordée.

Concernant les propositions qui n'ont pas trait à des demandes budgétaires, elles ont été accueillies et jugées raisonnables: 75% de B.A.S. en 2 ans, 50% de placement sur 2 ans, marge de 20% pour les coûts de fonctionnement, retrait du critère **2 ans et plus** d'absence du marché du travail.

Quant aux propositions budgétaires, soit 50 x CMO x 1 500\$ et une enveloppe budgétaire pour les frais de déplacement en régions éloignées, M. Laliberté nous a informées que seulement des réaménagements pourraient permettre une révision de la proposition du MMSR et qu'aucune dérogation au budget des SEMO n'était prévisible.

On avait déjà demandé à M. Bouffard de réaménager les nouvelles orientations des SEMO, suite aux réactions après les consultations de mars.

Suites à la rencontre

Après cette rencontre, Christiane, Madeleine et Lyse ont estimé important d'écrire à M. Pierre Paradis afin de lui communiquer nos commentaires sur la consultation et les propositions du

MMSR ainsi que nos questions fondamentales. Christiane a rédigé la lettre.

Dernières nouvelles

a) Sylvie Collet a remplacé Maurice Lessard au MMSR

b) Les SEMO ayant beaucoup réagi (c'est ce qu'on nous dit), les réaménagements ne sont pas terminés, les textes non plus, et ils n'ont pas été soumis au Conseil du T.résor

Le résultat, c'est que les contrats des SEMO sont **prolongés** de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 1987. Bien entendu, les règles et modalités d'application sont les mêmes, les salaires également. Sauf que les SEMO vont de **prolongation en prolongation**: 3 mois puis 9 mois et maintenant 6 mois.

c) Les SEMO femmes exploreront, dans les jours à venir, des moyens "**de réaction**" à cette décision du gouvernement

Madeleine Lebeau

suite de la page 4

femmes majoritaires dans les emplois les moins bien rémunérés.

Danielle Hébert

Service de la condition féminine de la CSN

Où en est le dossier...

Discrimination systémique?

Voici un bref aperçu des dernières actions de ce comité.

A propos du secteur de la construction

Le 23 avril dernier, le CIAFT présentait au ministre du Travail, Monsieur Pierre Paradis, un mémoire sur la loi 119 régissant le secteur de la construction au Québec. Les recommandations, touchant essentiellement trois aspects, étaient les suivantes:

Formation professionnelle

- Que soit instauré le principe des cinq places priorisées pour les femmes dans les formations professionnelles, secteur adultes, pour les 23 métiers réglementés.

- Que soit éliminée pour les femmes, comme critère d'admissibilité à la formation professionnelle, secteur adultes, toute attestation d'expérience ou de période d'apprentissage, pour les 23

métiers réglementés.

Structures administratives de la Commission de la construction du Québec

- Que siègent au Conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec:

1) Une représentante recommandée par le ministère de la Condition féminine;

2) Une représentante des groupes de femmes oeuvrant dans le dossier de l'accès des femmes au travail.

- Que siègent au Comité administratif sur la formation professionnelle:

1) Une représentante nommée par le ministère de la Condition féminine;

2) Une représentante des groupes de femmes oeuvrant dans le dossier de l'accès des femmes au travail.

Suite

L'accès au travail dans le secteur de la construction

- Que la Commission de la construction du Québec apporte des modifications au deuxième alinéa de l'article 33 de la loi 119, afin qu'il se lise comme suit:

2°... âgée d'au moins 16 ans pour laquelle un employeur enregistré à la Commission de la construction du Québec formule une demande de main-d'oeuvre et fournit à son égard une garantie de travail d'une durée d'au moins 200 heures échelonnées sur une période d'au plus une année.

Quant à la formation professionnelle et à la structure administrative de la C.C.Q., la responsable du dossier au cabinet du ministre Paradis nous a assuré que nos recommandations seraient prises en considération...

Pour ce qui touche la garantie des 500 heures, elle est déjà réduite à 150.

Et le CIAFT suit l'évolution du dossier de près.

A propos des P.A.E. (secteur privé)

On se souvient que le plan d'action gouvernemental en matière de P.A.E. comprend la mise sur pied de vingt projets-pilotes dans des entreprises privées et que ces dernières bénéficient d'une aide financière de 50,000\$ pour mener à terme cette expérimentation. Aussi, dix entreprises ont à ce jour accepté de participer à ce programme, et Madame la ministre Monique Gagnon-Tremblay rendait public, le 28 mai dernier, le nom de ces entreprises.

Il s'agit de **Canadair**, de la **Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec**, de **Culinar**, de **Dominion Textile**, de la **Fiducie du Québec**, de **Gaz métropolitain**, d' **IST**, de **Lavalin**, de **Papiers Perkins** et de **Schering Canada**.

Dix autres entreprises leur emboîteront le pas.

C'est à suivre.

Denise Perron
Présidente du CIAFT

Où en est le dossier...

Financement?

Ce comité, composé de cinq personnes, a pour mandat d'assurer la "santé financière" du CIAFT, outre les demandes statutaires. Il a tenté cette année d'explorer de nouvelles sources de financement (pour des projets précis, de la recherche, etc.) en faisant appel, entre autres, aux communautés religieuses. Devant la "baisse" chronique des subventions, le comité a aussi travaillé à la mise sur pied d'une activité d'autofinancement: **Évasion 1/37**, un tirage de certificats cadeaux-voyage dont il est fait mention plus tôt dans ces pages. Nous avons des poteaux (avec l'accent de Québec) dans chacune des régions du Québec, lesquelles compteront une dizaine de vendeuses. Le comité espère que cette activité fonctionnera bien afin de permettre au CIAFT de "boucler" son budget et d'envisager l'avenir avec "espoir". Car, dit-on, "l'argent est le nerf de la guerre"!

Anne Dumouchel

Trésorière du CIAFT et responsable du dossier Financement

Action-survie?

Depuis sa fondation, le CIAFT s'est toujours préoccupé de la continuité des programmes hors du réseau gouvernemental. Déjà en 1985-86, un comité ad hoc avait travaillé d'arrache-pied pour sortir les SEMO femmes de l'impasse budgétaire que leur préparait le nouveau gouvernement élu. La pression exercée sur ce dernier avait permis à tout le moins à ces programmes de poursuivre la démarche entreprise, mais à quel prix?

Lors de la dernière assemblée générale, il a été recommandé la mise sur pied d'un comité Action-survie. Celui-ci s'est donné comme objectif de mettre tout en oeuvre, au cours de l'année qui vient, pour que le labeur des femmes travaillant à ces programmes soit reconnu et mieux rétribué. Préparer l'avenir de nos groupes exigeait tout d'abord que soit instaurée une politique de continuité des programmes alternatifs de retour au travail pour les femmes: l'une des grandes incertitudes, dans le contexte économique actuel, étant

Suite

les éventuelles répercussions des coupures budgétaires sur la viabilité de nos programmes. Les premières évaluations laissent entrevoir une grande insécurité: ces coupures sont particulièrement préjudiciables à nos programmes. A titre d'exemple, que penser des coupures imposées dans les frais de garde pour les programmes SEMO ainsi que du gel des subventions du programme PDE, volet personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi?

Le comité s'est réuni pour étudier et mettre au point une stratégie modèle afin d'établir des ordres de priorité et d'intervention politique qui correspondent le mieux à nos organismes. Un outil sera éventuellement prêt bientôt et permettra une bonne évaluation de chacun des groupes au moyen de l'identification de ses forces et faiblesses.

Le comité a également suivi de près les rencontres entre le MMSR et les

différents groupes SEMO femmes. Conformément à l'objectif qu'il s'était fixé, soutenir les programmes en situation de crise, le comité Action-survie a provoqué deux rencontres avec les groupes SEMO femmes en vue de réagir aux rencontres ministérielles et de préparer les demandes des SEMO femmes aux instances en place. Les attachés politiques des ministres Paradis et Gagnon-Tremblay de même que les représentantes à la condition féminine ont été rencontrés à ce sujet.

Les résultats? Une enveloppe budgétaire spéciale pour les frais de garde? et quoi encore? Bref, la tâche est énorme, ceci n'étant que la pointe de l'iceberg!

Trois grands débats ont été retenus et serviront de "paramètres" aux prochaines discussions du comité, soit:

- a) Priorisation des actions en situation de crise
- b) Le lobby politique: Y a-t-il lieu d'utiliser la filière politique pour arriver à nos fins?

suite à la page 16

AGENDA DU CIAFT

MAI

- 20** Rencontre du regroupement des représentantes des SEMO femmes avec des représentants du cabinet de Monsieur Paradis concernant les nouvelles orientations du programme
- 25** Rencontre du comité Contenu
- 26** Dans le cadre de la semaine nationale des garderies, Anne Dumouchel participe au panel organisé par le Regroupement des garderies de l'Estrie. Des représentants des différents paliers gouvernementaux discutent des politiques fédérales et provinciales des services de garde
- 27** - Christiane Tessier, directrice du centre Étape à Québec, représente le CIAFT à la conférence de presse organisée par l'Association des femmes collaboratrices (ADFC) qui rend publique sa position en regard du suivi donné par le gouvernement du Québec à sa demande de statut de conjoint-collaborateur
- Lors de l'assemblée générale de Relais-femmes, Lyse Leduc participe à l'atelier de discussion sur la tenue des États généraux des femmes prévue pour 1990
- 28** Lyse Leduc assiste à la conférence de presse donnée par le cabinet de la ministre déléguée à la condition féminine qui

rend public le nom des 10 premières entreprises privées qui ont décidé de s'engager dans une demande volontaire d'implantation d'un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Ces entreprises sont: **Canadair, la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, Culinar, Dominion Textile, la Fiducie du Québec, Gaz métropolitain, IST, Lavalin, Papiers Perkins et Schering Canada**

29-30 La Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec tient un colloque sur le libre-échange. Mireille Bernard, membre du comité Libre-échange participe à cette rencontre

JUIN

- 1** - Réunion du comité Libre-échange
- Dernière réunion du Conseil d'administration avant les vacances
- 2** Suzanne Girard et Lyse Leduc rencontrent le coordonnateur de la CSN concernant le mémoire du CIAFT sur le secteur de la construction
- 6** - Lyse Leduc assiste au vin d'honneur du congrès annuel de l'R des centres de femmes du Québec
- Nouveau départ souligne son 10^e anniversaire dans le cadre de son congrès annuel. Lyse Leduc assiste à la soirée de gala présidée par Madame Monique Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la condition féminine

- 9** Le comité Contenu du congrès 1987 donne un dernier sprint...
- 11** Lyse Leduc et Suzanne Barbeau rencontrent le groupe de travail sur la réforme de l'aide sociale
- 12** Madeleine Grégoire, Options non traditionnelles, prend part à la journée de réflexion organisée par le Conseil du statut de la femme portant sur "L'avenir du féminisme". La remise des prix ÉMÉRITAS et DÉMÉRITAS clotûre cette activité
- 15** Lyse Leduc assiste à la réunion du groupe des treize où Naissance-renaissance présente un projet de levée de fonds
- 18** Le comité Contenu termine la première partie de son mandat. Le programme 1987 offrira 15 ateliers aux congressistes
- 22** - Le comité Financement se réunit pour établir les politiques de vente et le mécanisme de supervision pour le projet de tirage de certificats cadeaux-voyage
- Le comité Tables régionales élabore le plan triennal pour l'implantation de la nouvelle structure régionale adoptée lors de l'assemblée de 1986
- 29-30** Lyse Leduc participe au comité de travail "La femme francophone en Amérique" pour discuter et faire des recommandations concernant les problématiques économique et féminine particulières aux femmes de l'Amérique française. Ces recommandations seront acheminées aux personnes appropriées pour alimenter nos dirigeants au Sommet des chefs d'État et de gouvernements francophones qui aura lieu à Québec en septembre 1987

ÉVASION 1/37

Les membres du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des diverses opinions suite au sondage effectué au printemps dernier, ont apporté certaines modifications à l'activité de financement **ÉVASION 1/37**.

Ce projet consiste à vendre, entre le 31 août et le 30 octobre, 225 billets de 100,00\$, valides pour le tirage de certificats cadeaux-voyage d'une valeur de 1200,00\$ chacun. Les gagnantes et les gagnants pourront choisir parmi 25 destinations: **Antigua, Argentine, Bahamas, Barbade, Brésil, Cuba, Costa del Sol (Espagne), Floride, France (en circuit libre), Guadeloupe, Grèce (en circuit libre), Haïti, Jamaïque, Martinique, Mexique, Maroc, Puerto Rico, République dominicaine, St-Martin, Ste-Lucie, Turks/Caicos, Tobago, Orient, U.R.S.S. et Vénézuéla.**

Il est important de rappeler que les profits réalisés enrichiront de 12,000\$ le fonds de roulement du CIAFT. Cet objectif est réalisable en additionnant la volonté de chaque membre à celle du comité Financement, qui a mis sur pied un

réseau de distribution susceptible de rejoindre toutes les membres.

CONCOURS-PROMOTION

Afin d'encourager les **membres vendeuses**, un tirage additionnel est prévu lors du congrès annuel 1987 pour un **7^e certificat cadeau-voyage** d'une valeur de 1200,00\$. Vos possibilités de gagner seront proportionnelles au nombre de billets vendus.

Participer à ce projet, c'est s'offrir une chance sur 37 de partir vers une destination dont on a longtemps rêvé tout en contribuant à la vitalité financière de notre organisme. A suivre

José Gauvreau

Adjointe à la coordination
Pour le comité Financement

suite de la page 12

c) Quelles autres sources de subvention existe-t-il pour assurer la survie de nos groupes, et à quelles conditions devons-nous y adhérer?

Les membres du comité sont prêtes à relever le défi que constitue la lutte pour assurer la survie de nos organismes pour un meilleur service à notre clientèle.

Micheline Simard

ANNONCES-ET-VOUS

"OPTIONS NON TRADITIONNELLES" est à la recherche de candidates de la Rive-Sud vivement intéressées par les emplois non traditionnels.

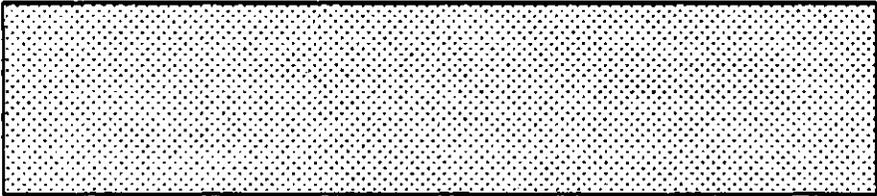
Des services d'orientation professionnelle, d'exploration du marché non traditionnel, d'aide à la formation et au placement ainsi que de suivi post-emploi sont mis à leur disposition.

Pour connaître les conditions d'admissibilité au programme, qui débutera le 3 août 1987, composez le **646-1030**.

Pour renseignements supplémentaires:

"OPTIONS NON TRADITIONNELLES"

91, St-Jean, bureau 300
Longueuil, QUÉBEC
J4H 2W8



Congrès 87 Congrès 87

Bonjour!

Bien que le prochain congrès du CIAFT ne soit prévu que pour novembre prochain, le comité Contenu s'active depuis déjà quelques semaines à la préparation des ateliers de l'édition 1987.

Un atelier élargi, réunissant des étudiantes de niveau secondaire V,

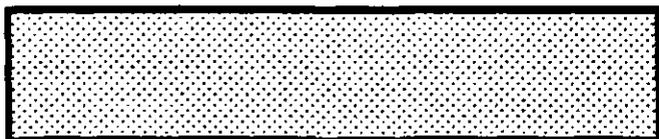
ANNONCES-ET-VOUS

est prévu, et pour qu'il puisse fonctionner adéquatement, nous aurons besoin environ de six animatrices. Chacune animera la discussion d'un sous-groupe composé d'une vingtaine d'adolescentes.

Il est à noter que cet atelier sera de type fermé (donc impossible de s'y inscrire) et que le seul moyen d'y participer sera à titre d'animatrice.

Pour plus d'information et si vous êtes intéressées à remplir ces fonctions, communiquez avec **Julie Meloche**, au **842-8589**.

Le congrès 1987 du CIAFT aura lieu les 12 et 13 novembre prochain au Holiday Inn Richelieu, 505, rue Sherbrooke est, Montréal. Dans le BOUGE de septembre, vous trouverez le programme des activités et de plus amples détails.



ANNONCES-ET-VOUS

**ORGANISATION, COMMUNICATION
GESTION DE PROJET**

Madeleine Lacombe
consultante

C.P. 192
LAVAL, QUÉBEC
H7W 4K

(514) 688-7815

PLUS DE QUINZE ANNÉES D'EXPÉRIENCE A VOTRE SERVICE

SERVICES DE CONSULTATION EN:

ORGANISATION:

- . Colloques, congrès, journées d'étude, etc.
- . Interne ou politique
- . Formations (structuration, animation)
- . Formation en stratégie politique (12 heures)

COMMUNICATION:

- . Rédaction de brochures, documents d'orientation, de réflexion, textes de conférence de presse, etc.
- . Préparation d'outils d'animation pour colloques, congrès, assemblées générales, etc.
- . Animation de toutes sortes

SERVICES DE GESTION DE PROJET:

- . Prise en charge de projets: de la conception à la réalisation, en passant par l'élaboration, la publicité, etc.



